

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 13 juillet 2012
(convocation du 2 juillet 2012)

Aujourd'hui Vendredi Treize Juillet Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 15
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à partir de 12 h 45 et jusqu'à 13 h 30
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Serge à Mme DE FRANCOIS Béatrice jusqu'à 10 h 10
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à partir de 13 h 40
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10 h
Mme TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine à partir de 13 h 20
M. AMBRY Stéphane à M. MERCIER Michel
M. ANZIANI Alain à Mme. EWANS Marie-Christine
M. BAUDRY Claude à M. CHARRIER Alain
Mme BONNEFOY Christine à M. GARNIER Jean-Paul
M. BONNIN Jean-Jacques à M. DUART Patrick
M. BOUSQUET Ludovic à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 11 h 15
M. BRUGERE Nicolas à M. LOTHAIER Pierre
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10 h 35 et à partir de 14 h 05
Mme COLLET Brigitte à M. QUERON Robert jusqu'à 11 h 30

M. DAVID Yohan à Mme LIRE Marie Françoise
M. DELAUX Stéphan à Mme PIAZZA Arielle
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 10 h 45 et à partir de 13 h
Mme DIEZ Martine à Mlle COUTANCEAU Emilie à partir de 12 h 45
M. DUPOUY Alain à M. REIFFERS Josy
Mlle EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 40
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
Mme LIMOUZIN Michèle à Mme FAORO Michèle
M. MANGON Jacques à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. MOGA Alain à Mme SAINT-ORICE Nicole
M. PAILLART Vincent à M. RAYNAUD Jacques
Mme PARCELIER Muriel à M. SOLARI Joël
M. PEREZ Jean-Michel à M. DOUGADOS Daniel
M. RESPAUD Jacques à M. TRIJOLET Thierry à partir de 12 h 45
M. ROUVEYRE Matthieu à Mlle DELTIMPLE Nathalie jusqu'à 9 h 55
M. SIBE Maxime à Mme DELATTRE Nathalie jusqu'à 10 h 15
Mme WALRYCK Anne à Mme BREZILLON Anne

EXCUSE :

M. ROBERT Fabien

LA SEANCE EST OUVERTE

"Appel à projet pour la création d'une structure multiservices dédiée à la mobilité durable sur l'agglomération bordelaise" - Signature d'une convention entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et l'association Voiture & Co - Autorisation - Décision

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre du projet FEDER « soutenir le développement durable des quartiers sensibles 2007/2013 », dont une des actions porte sur la mobilité (délibération n°2007.0672 du 21/09/2007), la CUB a lancé une étude de faisabilité, cofinancée par l'Europe et le Conseil Général de la Gironde (délibération 2009.232 du 10/04/2009), qui a conclu, au terme d'une large concertation, au besoin d'une structure de mobilité durable sur l'agglomération bordelaise :

- pour accompagner les personnes des quartiers prioritaires les plus fragilisées dans leur parcours vers la mobilité, d'une part,
- pour mettre en cohérence les politiques sectorielles pratiquées à ce jour d'autre part.

Parallèlement, la CUB a répondu en 2009 à l'appel à projet lancé par l'Acse « des quartiers vers l'emploi : une nouvelle mobilité » en mettant en avant le projet de structure multiservices dédiée à la mobilité durable (délibérations 2009.232 du 10/04/2009, 2009.0931 du 18/12/2009, 2010.0532 du 9/07/2010 et 2011.0554 du 8/07/2011).

Ce besoin d'un accompagnement spécifique à la mobilité dans les quartiers prioritaires a par ailleurs été confirmé par les communes en CUCS dans le cadre de l'élaboration du livre vert d'agglomération « politique de la ville ».

Ceci a conduit la Communauté Urbaine de Bordeaux à conclure avec le Conseil Général de la Gironde une convention de partenariat pour lancer un appel à projet, dont l'objet est de favoriser l'émergence d'une structure dédiée à la mobilité à destination des publics en difficulté d'insertion, dont les publics issus des quartiers politique de la ville de l'agglomération (délibération n°2012.0110 du 17 février 2012).

L'enjeu du projet est d'amener les personnes accompagnées à être autonomes dans leurs déplacements, capables d'utiliser l'offre classique de transport et leur permettre le cas échéant de retrouver un emploi, d'abord à l'échelle de la CUB puis à terme avec une couverture départementale en s'appuyant sur trois grandes missions :

- Une mission d'accompagnement des publics cibles (accueil, information, conseil, orientation, mise en place de diagnostics et parcours mobilité),
- Une mission de prestations de services lorsque les besoins émergents ne sont pas couverts (à partir des besoins et des attentes identifiés sur les territoires par cette structure, celle-ci pourra proposer des outils ou des actions en complément de l'offre existante),
- Une mission de coordination pour les partenaires (création d'une mission de veille de la mobilité permettant une mise en réseau et une implication de tous les acteurs, une évaluation régulière de l'action et une communication autour du projet).

La mise en œuvre de ce projet doit ainsi permettre de construire, auprès des publics les plus socialement fragiles, une politique de mobilité transversale, coordonnée, lisible et pérenne.

La publicité de l'appel à projet a été faite simultanément le 10 avril 2012 sur les sites internet du Conseil Général de la Gironde et de la Communauté Urbaine de Bordeaux. La date limite de remise des plis était fixée au 21 mai 2012 à 17 h 00. Trois structures ont remis une réponse dans les délais :

- Alter Ego,
- Voiture & Co,
- Apreva / Instep Aquitaine.

L'ouverture des plis s'est déroulée le 22 mai 2012. Conformément aux pièces demandées, et suite à l'examen des capacités technique, juridique et financière attendues, les trois propositions déposées ont été jugées recevables.

L'examen des propositions s'est déroulé le 23 mai 2012 en présence de représentants de la CUB, du Conseil Général et de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Il s'est appuyé sur cinq critères énoncés dans le cahier des charges :

- Le respect du champ de l'appel à projet et la cohérence de la réponse technique et financière,
- L'intégration du projet dans l'ensemble des actions existantes et propositions de partenariats à mettre en place,
- L'expertise relative aux problématiques liées à la mobilité dans le cadre de l'appel à projet,
- Les délais de mise en œuvre,
- La proposition d'une identité visuelle propre au dispositif et d'un plan de communication adapté.

Parmi les trois projets proposés, celui de l'association Voiture & Co a été jugé répondre le mieux à l'ensemble des attentes formulées dans le cahier des charges car il présente une articulation cohérente entre les trois grandes missions que devra développer la structure.

Voiture & Co appartient au groupe de l'Economie Sociale et Solidaire SOS. Elle bénéficie à ce titre de l'expertise administrative, technique et financière du groupe et de son réseau de partenaires (partenaires publics, chambres consulaires, monde de l'entreprise, fondations) pour réaliser les tours de table financiers et diversifier les sources de financement permettant de garantir la pérennité de la structure.

La dimension partenariale y est prédominante. L'association cherche à inscrire lisiblement et durablement le dispositif dans le maillage territorial déjà existant tout en proposant une approche innovante en terme de remontées et d'analyses des données disponibles sur les territoires. Ce rôle de centralisation et d'exploitation de l'information lui permettra d'acquérir le niveau d'expertise indispensable pour devenir un acteur de la mobilité incontournable sur le département.

L'association a déjà mis en œuvre 9 autres plateformes en France et en a 4 en cours de réflexion. Elle bénéficie donc d'un savoir-faire et d'une expérience dans la gestion de projets similaires, tout en adaptant sa réponse aux spécificités du territoire girondin, et notamment au nombre conséquent d'intervenants et d'actions préexistants sur le département et pour lesquels des modes de coopération seront proposés.

A plein régime, la structure recevra environ 1000 personnes/an et s'engage sur ce nombre à accompagner 520 personnes issues des quartiers prioritaires de l'agglomération, l'accent étant mis sur l'emploi comme priorité principale (le bilan individuel fait le lien avec le projet professionnel de la personne). NB : Les premiers accueils de bénéficiaires sont prévus pour la fin de l'année 2012.

Outre un site pour le fonctionnement administratif de la structure et des actions collectives, il est prévu une quinzaine de permanences et/ou antennes facilement repérables sur l'agglomération (prescripteurs, mairies ou opérateurs de la mobilité).

La gouvernance du projet s'appuie sur 4 comités de pilotage et 3 comités techniques chaque année (plus si besoin).

La communication autour du projet se double d'une participation à des colloques et séminaires, dont certains pourraient être organisés dans l'agglomération. Le rôle de la CUB sera valorisé notamment à travers ce type de manifestation.

Planning de réalisation

Le présent appel à projet se déroule en six phases décomposées comme suit :

- Validation de la proposition en Conseil de CUB le 13 juillet 2012
- Recherche de locaux et recrutements en juillet/août 2012
- Démarrage effectif de la structure et premier comité de pilotage en septembre 2012
- Réunions techniques avec les partenaires sur le dernier quadrimestre 2012
- Premiers accueils de bénéficiaires en décembre 2012
- Comité de pilotage / première évaluation de l'action fin 2012

Modalités de financement

Les dossiers remis dans le cadre de cet appel à projets ne pourront porter que sur des actions dont le démarrage interviendra après validation par le Conseil Général et la CUB.

Les aides apportées pour l'année 2012 constituent un levier. Un budget de fonctionnement annuel de 400 à 500 K€ étant nécessaire pour rayonner à l'échelle d'un département, le ou les bénéficiaires devront disposer d'une ingénierie financière et mobiliser d'autres partenaires financiers au fur et à mesure de l'extension du périmètre d'intervention (communes, communautés de communes ou d'agglomération, FEDER/FSE, fondations...).

Une évaluation consolidée à 3 ans permettra de juger dans la durée de la pertinence des réponses apportées et d'envisager de pérenniser le dispositif, en étudiant éventuellement les conditions de son intégration dans le cadre du partage des compétences Politique de la Ville, du plan Climat, ou encore de la Délégation de Services Publics transports.

Informations budgétaires

Pour l'année 2012, le montant de la participation communautaire a fait l'objet d'une demande sur le budget supplémentaire.

Pour mémoire, le cahier des charges prévoyait un financement de la Communauté Urbaine de Bordeaux ne pouvant pas excéder 28% des coûts proposés, plafonné à 80 000 euros. Les montants sollicités par Voiture & Co sont de 43 653,73 € (27,8% des coûts proposés) ce qui est conforme au cahier des charges.

Les actions en fonctionnement et en investissement pour 2013 et 2014 feront l'objet de nouveaux dossiers de demande de subvention, à présenter respectivement fin 2012 et fin 2013, qui nécessiteront alors de nouvelles délibérations du Conseil de Communauté.

Une convention de partenariat entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et l'association Voiture & Co, annexée à la présente délibération, vient préciser les modalités de versement de l'aide communautaire.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU la délibération n°2007.0672 du 21 septembre 2007,

VU la délibération n°2009.232 du 10 avril 2009,

VU la délibération n°2011.0554 du 8 juillet 2011,

VU la délibération n°2012.0110 du 17 février 2012,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le projet de structure multiservices dédiée à la mobilité durable sur l'agglomération bordelaise proposé par l'association Voiture & Co répond d'une part à l'objectif d'accompagner les publics les plus fragiles dans leur parcours vers la mobilité, et permet d'autre part de mettre en cohérence les politiques sectorielles en faveur de la mobilité,

DECIDE

Article 1 :

De conclure un partenariat avec l'association Voiture & Co, dont les modalités sont arrêtées telles que décrites dans la convention de partenariat figurant en annexe,

Article 2 :

La participation communautaire à cet appel à projet est de 43 653,73 € pour l'année 2012 pour un budget prévisionnel de 156 880,59€, ce qui représente 27,8% des coûts proposés.

Cette participation financière sera imputée au budget principal en cours sur les imputations suivantes :

1/ Section d'investissement : chapitre 204 compte 20422 fonction 523 CRB UE00 programme HG01 pour **5 600.00 €**

2/ Section de fonctionnement : chapitre 67 compte 6745 fonction 523 CRB UE00 pour **38 053.73 €**

Article 3 :

De désigner Messieurs Clément Rossignol et Jean Touzeau, élus communautaires titulaires et Monsieur Yohan David et Madame Claude Mellier, élus communautaires suppléants pour représenter notre établissement au comité de pilotage de la structure,

Article 4 :

Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Désignations effectuées.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 juillet 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 25 JUILLET 2012</p> <p>PUBLIÉ LE : 25 JUILLET 2012</p>

M. JEAN TOUZEAU